



Election complémentaire d'un conseiller municipal pour une fin de période de deux ans

A la suite de la démission de M. Romain Koller pour le 31 décembre 2021, les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués le

**Dimanche 13 février 2022
de 10h30 à 11h30
au bureau municipal du Fuet**

pour procéder par les urnes, d'après le système majoritaire, à l'élection complémentaire d'un conseiller municipal pour la période 2020 - 2023.

Les listes des candidats établies selon l'article 22 du Règlement concernant les élections par les urnes seront déposées au Secrétariat municipal au Fuet **jusqu'au vendredi 7 janvier 2022 à 11h00**. Des listes types sont à disposition au secrétariat municipal.

Le Fuet, le 15 décembre 2021

Conseil municipal

**ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN MEMBRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2022**

Conformément à l'article 22 du règlement municipal concernant les élections par les urnes et en vue de l'élection municipale du 13 février 2022, les soussignés présentent, avec son consentement écrit, le candidat suivant :

CANDIDAT (nom, prénom, année de naissance, profession, adresse)

.....

ACCORD PAR SIGNATURE :

Propositions faites par :

Nom, prénom, année de naissance, profession, adresse, signature

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.
8.
9.
10.

Liste à déposer à l'administration municipale jusqu'au vendredi 7 janvier 2022 à 11h00.